

REPUBLIQUE FRANCAISE**DEPARTEMENT DE LA HAUTE-LOIRE**
Mairie de LA CHAISE-DIEUSéance du 23 avril 2026, au lieu habituel, à
20h00
Date de la convocation : 10 avril 2026
Président de séance : Mme SAVINEL Armelle,
maire**Nombre de conseillers**

- en exercice : 15
- présents : 14
- votants : 14
- absents : 0

Liste des membres : Mme SAVINEL Armelle, maire, M. SPECEL Gérard, Mme TISSIER Alice, M CARESMIER Guillaume, Mme ABONDANCE Aurélie, adjoints, M. LAVERROUX Yannick, Mme CHAMBON Régine, M. MARION Olivier, M VIALANEIX Bernard, Mme DEHEPPE Marie, M ROSSI Patrick, M BOUDET Gérard, Mme LEGER Carine et Mme FRAIOLI Marine.

Procuration (s) : Mme DUPON Dominique donne procuration à Mme TISSIER Alice

Secrétaire de séance : M. CARESMIER Guillaume

2026 – 46 Vote du Compte Financier Unique 2025 Budget Principal

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) et notamment l'article L 2222-3

Vu le rapport de présentation du Compte Financier Unique pour l'année 2025 par Mme TISSIER Alice, adjointe aux finances de la Commune de la Chaise-Dieu, qui peut se résumer ainsi :

LA CHAISE-DIEU - BC M57 - CFU - 2025

I – INFORMATIONS GENERALES ET SYNTHÉTIQUES	I
PRESENTATION GENERALE DU COMPTE FINANCIER – VUE D'ENSEMBLE	B1

Détermination du résultat cumulé à la fin de l'exercice N					
		Investissement	Fonctionnement	Total cumulé	
Recettes	Prévision budgétaire totale	A	1 024 480,00	1 229 129,00	3 193 615,00
	Recettes réalisées (1)	B	302 091,20	1 206 389,48	1 507 460,72
	Restes à réaliser	C	0,00	0,00	0,00
Dépenses	Autorisation budgétaire totale	D	2 059 907,47	1 558 281,55	3 618 189,02
	Dépenses réalisées (1)	E	328 882,50	993 913,89	1 322 776,19
	Restes à réaliser	F	248 995,00	0,00	248 995,00
Différences entre les titres et les mandats	Solde des réalisations de l'exercice (+/-)	G = B – E	-26 771,24	211 455,77	184 684,53
Résultats antérieurs reportés	Résultats antérieurs reportés (+/-)	H	135 421,47	327 132,55	462 554,02
Solde (investissement) ou résultat de clôture (fonctionnement)	Excédent /déficit	G + H	108 650,23	538 588,32	647 238,55
Différence entre les restes à réaliser	Restes à réaliser (+/-)	I = C - F	-248 995,00	0,00	-248 995,00
Résultat cumulé	Excédent /déficit	G + H + I	-138 344,77	538 588,32	400 243,55

(1) Les recettes réalisées et les dépenses réalisées concernent les opérations réelles et les opérations d'ordre

Vu le Compte Financier Unique 2025 de la Commune de la Chaise-Dieu.

Considérant que le CFU met en évidence des informations clés sur la situation financière de la collectivité, en particulier sur la présentation des résultats, du bilan et le compte de résultat synthétiques et des taux des contributions et produits afférents ;

2026

Considérant que le CFU est une procédure entièrement dématérialisée, permettant la mise en place de contrôles automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable, ce qui simplifie leurs travaux en amont de la production du CFU ;

Considérant les éléments susvisés ; Après en avoir délibéré le conseil municipal,

A la majorité des suffrages exprimés,

Madame le maire n'ayant pas pris part au vote,

- APPROUVE le Compte Financier Unique 2025 de la commune de la Chaise Dieu
- DONNE pouvoir à Mme le maire ou son représentant pour prendre toutes mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Le maire
Armelle SAVINEL

Le secrétaire de séance



Nombre de votants		14
VOTE	ABSTENTIONS	0
	CONTRE	0
	POUR	14